

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 39 / 2024

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 10

L'an deux mille vingt-quatre
le 21 mai à 17 heures 30
le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 11 mai 2024

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie,
Absents : GICQUEL Mathieu (pouvoir à GARCIN Valérie), HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine (pouvoir à CHALLOT Serge)
Secrétaire de séance : ALLAIX Romain

OBJET : Demande de subvention feux tricolores et ralentisseurs au titre du produit des amendes de police.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de solliciter une subvention auprès du Département, dans le cadre de la mise en place de feux tricolores et de ralentisseurs.

Le coût des travaux est de **24 311.30 €**, la subvention demandée au département représente 50% de l'opération, soit **12 155.65 €** au titre du produit des amendes de Police. Le reste étant pris en autofinancement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : de solliciter un financement auprès du Département des Hautes-Alpes, dans le cadre de la mise en place de feux tricolores et de ralentisseurs.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Vote : Pour à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire

GARCIN Valérie

